

*Cahiers du
plurilinguisme européen*

Les cahiers du GEPE

**Cahiers du plurilinguisme
européen**

ISSN : 2970-989X

1 | 2008

L'analyse des pratiques
d'évaluation des politiques
linguistiques : une entrée pour
l'étude des politiques
linguistiques ?

L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : un objet d'étude à constituer

*Analysing evaluation practices of language policies: an object of research to be
built up*

Claude Truchot

 <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=95>

DOI : 10.57086/cpe.95

Référence électronique

Claude Truchot, « L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : un objet d'étude à constituer », *Cahiers du plurilinguisme européen* [En ligne], 1 | 2008, mis en ligne le 01 janvier 2008, consulté le 06 novembre 2023. URL : <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=95>

Droits d'auteur

Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : un objet d'étude à constituer

Analysing evaluation practices of language policies: an object of research to be built up

Claude Truchot

PLAN

Le champ de recherche

Le délimiter

Le nommer

Le constituer comme champ de recherche

Dimensions linguistiques

Dimensions politiques

Dimensions sociales

Dimensions idéologiques

Dimensions économiques

Une entrée pour l'analyse d'un champ pluridisciplinaire : les pratiques d'évaluation

Construction du projet

Démarche de mise en place

Baliser l'objet de recherche

Documents d'évaluation de politiques linguistiques

Évaluations d'experts

Documents de mise en œuvre

Prises de position d'acteurs sociaux

Une importante première étape

Entre problématisation et éclairage : une diversité d'approches

Diversité et représentativité des études de cas

Perspectives

TEXTE

Le champ de recherche

Le délimiter

- 1 Le champ des interventions politiques sur les questions de langues est délimité et défini essentiellement par la nature des interventions et par l'identité des acteurs. En matière d'interventions, on peut distinguer au moins trois niveaux.
- 2 Il existe dans l'histoire des sociétés, ancienne et surtout récente, un nombre important d'interventions politiques dont l'objectif affiché est principalement linguistique. Un cas de figure caractéristique (cité par exemple par Calvet, 2002) est celui qu'on appelle en général « la réforme de la langue » en Turquie. Elle consiste en un ensemble de décisions et mesures prises à partir de 1928 sous l'impulsion du chef de l'Etat Mustapha Kemal : remplacement de l'alphabet arabe par l'alphabet latin, aménagement de la langue turque expurgée de ses emprunts arabes et persans remplacés par des éléments turcs ou par des emprunts aux langues occidentales (français et anglais) à des fins de modernisation, interdiction de l'enseignement de l'arabe (écoles coraniques) et du persan, obligation d'utiliser la langue turque dans les usages officiels et la prédication religieuse.
- 3 Mais les interventions les plus nombreuses consistent à gérer les questions de langues dans des actions politiques qui concernent d'autres domaines : le fonctionnement d'institutions, l'organisation de l'administration, de l'éducation, l'exercice de la justice, l'adoption de règles codifiant un domaine de la vie économique ou sociale. Un exemple en est l'article inséré dans l'Ordonnance de Villers-Cotterêts prise par le roi de France François Ier en 1539 prescrivant l'usage de « la langue maternelle française » dans les actes juridiques et les tribunaux. Ce texte de loi organisait la justice sur l'ensemble du territoire du royaume de France et cet article peut être considéré comme une modalité de mise en œuvre.
- 4 Dans ces deux catégories de cas de figures, les interventions sur les questions de langues sont clairement affichées. Mais il existe une partie floue dans le champ, celle où l'intervention n'est pas rendue visible. Ceci ne signifie pas qu'elle n'existe pas. La « non-intervention » sur les questions de langues relève souvent de facteurs idéologiques, alors qu'il existe une intervention de fait de la part d'acteurs sociaux influents ou dominants. Il convient donc de prendre en compte cette

partie du champ et d'élucider la nature des démarches. Ainsi l'absence de référence à la langue anglaise dans les textes fondateurs des États-Unis : la Déclaration d'indépendance de 1776, la Constitution de 1787, et dans des textes législatifs fédéraux, ne signifie pas que cette langue n'ait pas eu une fonction politique majeure dans la fondation de ce pays, puis dans son expansion territoriale et son peuplement au cours du XIXe siècle. C'est au début du XXe siècle, alors que le pays entre dans l'ère industrielle, que la question de la langue officielle est introduite dans le débat politique (Schmid, 2001).

- 5 Les acteurs principaux sont évidemment les institutions, pouvoirs et responsables politiques. Les États et leurs institutions en sont et en restent les principaux. Au sein d'un État, une distribution des compétences peut s'effectuer entre les institutions centrales et celles des régions, surtout quand ces dernières disposent de pouvoirs législatifs et de compétences distinctes. Ainsi aux États-Unis au cours du XIXe siècle, plusieurs états furent amenés à faire des choix de langues dans le domaine éducatif, alors que les institutions fédérales restaient muettes sur les questions de langues. Cette distribution des pouvoirs peut s'effectuer dans un contexte de tensions ou de conflits, comme au Canada entre les institutions du Québec et celles du pouvoir fédéral, en Espagne entre les institutions de la Catalogne et celles de l'Etat.
- 6 La multiplication des institutions internationales et supranationales, et l'extension de leurs compétences en font des acteurs de plus en plus présents et influents en matière d'interventions sur les questions de langues. C'est le cas, en Europe, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe (Truchot, 2003). Dans un contexte d'internationalisation de l'économie et de mondialisation, les entreprises sont de plus en plus souvent amenées à intervenir sur des questions de langues. Mais on se trouve là aussi dans la partie floue du champ, dans la mesure où leurs interventions sont peu souvent explicites et relèvent plutôt de l'adaptation à des situations (Truchot, 2001, 2008a).

Le nommer

- 7 La dénomination du champ est assez récente et correspond à la reconnaissance de sa spécificité et à son inclusion dans le domaine politique et dans la recherche. Auparavant, acteurs politiques et cher-

cheurs choisissaient un terme qui convenait à leur objectif. Par exemple, les historiens Certeau, Julia et Revel (1975) parlent de « politique de la langue » pour se référer aux interventions de la Convention nationale sous la Révolution française. Le terme de « language planning » introduit dans les années 1960 et 1970 par des sociolinguistes qui enseignaient dans des universités américaines correspondait à la contribution qu'ils souhaitaient apporter. Cette contribution était essentiellement destinée à seconder les acteurs politiques (Haugen, 1966, Fishman, 1974). La définition suivante est souvent prise comme référence :

On entend par planification linguistique les efforts délibérés visant à influencer les comportements des autres, pour ce qui est de l'acquisition, de la structure et de la répartition fonctionnelle de leurs codes linguistiques (Cooper, 1989 : 99, Trad. CT)¹.

- 8 Cette définition contient les trois dimensions de la « planification linguistique » : « planification de statut », « planification de corpus », et intervention sur la connaissance des langues dont les principaux moyens sont les « politiques linguistiques éducatives ». Le terme de « planification linguistique » a été adopté en France dans les années 1970, en particulier par la linguistique sociale. Marcellesi et Gardin (1974) l'utilisent par exemple pour décrire les interventions sur les langues en Union soviétique. Le terme d'« aménagement linguistique » a été introduit au Québec dans les années 1980 et son usage s'est étendu par la suite.
- 9 Dans la phase initiale de constitution du domaine de la planification linguistique, le terme de « politique linguistique » (« language policy ») est peu utilisé. Quand il l'est, c'est soit comme équivalent de « planification linguistique » soit comme mode de mise en œuvre. Dans son *Dictionnaire encyclopédique des langues et du langage*, Crystal (1992) donne de « language policy » et de « language planning » exactement les mêmes définitions. Le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (Dubois et al., 1994) donne de « politique linguistique » et « planification linguistique » des définitions relativement semblables tout en apportant quelques nuances. Les théoriciens québécois de l'aménagement linguistique utilisent « politique linguistique » au sens anglais de « policy », c'est-à-dire mode de mise en œuvre. On peut citer Laporte (1994 : 98), président du Conseil de

la langue française du Québec, lors du colloque organisé par le GEPE à Strasbourg en 1991 :

La politique linguistique au sens strict, est un moyen de fixer le statut d'une langue en l'explicitant dans un texte officiel et en précisant la manière dont ce texte se réalise concrètement.

- 10 Le terme de « politique linguistique » a acquis de manière récente un attrait de la part d'acteurs politiques institutionnels qui en font volontiers usage. Le Conseil de l'Europe regroupe sous ce qualificatif l'ensemble de ses interventions sur les questions linguistiques (cf. Coste dans ce volume). Le terme apparaît dans d'autres institutions politiques, surtout à des échelons régionaux, du moins en Europe. Ainsi en Espagne, le gouvernement régional ou Généralité de Catalogne a créé une Direction de la politique linguistique pour piloter la mise en œuvre de la *Loi de normalisation linguistique de la Catalogne*. Le terme est depuis peu employé par le gouvernement français pour qualifier la politique qu'il mène au niveau national sur les questions de langues (cf. Eloy dans ce volume). Mais d'autres acteurs continuent aussi à utiliser des qualificatifs différents : par exemple, « politique du français », « politique des langues », ou « bilinguisme », « multilinguisme », « plurilinguisme ». Ainsi, l'Union européenne a décidé récemment de créer au sein de la Commission européenne un poste de « commissaire au multilinguisme », dont les « politiques du multilinguisme » constituent le domaine d'intervention². La dénomination retenue est en général l'expression de la finalité politique des interventions.
- 11 Du point de vue de la recherche, le terme de politique linguistique ou son équivalent en d'autres langues et d'autres pays tend actuellement à être utilisé de plus en plus souvent pour nommer l'ensemble du champ. Mais cet usage n'est encore fixé, et ce que recouvre le terme est variable. Certains auteurs (Spolsky, 2004) vont jusqu'à inclure les familles parmi les acteurs de « politiques linguistiques ». Il n'est pas douteux que de nombreuses familles en situation de plurilinguisme et de contact de langues ont des « lignes d'action » (« polices ») en matière de langues, mais celles-ci dépendent de stratégies sociales. Ces stratégies peuvent être intégrées dans le champ de la recherche, sachant qu'elles se situent plutôt en aval ou en amont des interventions politiques sur les langues. Le terme de « glottopolitique » a été intro-

duit de manière pertinente par l'école sociolinguistique de Rouen pour englober toutes les actions sur le langage. Il est couramment utilisé par la sociolinguistique française, notamment dans ce volume par Gaudin et Blanchet, qui en précise la signification, mais encore peu par d'autres sociolinguistes et d'autres champs disciplinaires.

Le constituer comme champ de recherche

Dimensions linguistiques

- 12 L'analyse des politiques linguistiques est confrontée à de nombreuses données que l'on qualifiera au sens large de sociolinguistiques : dénomination, classification politique et catégorisation des langues, démographie linguistique. Elle doit prendre en compte aussi l'histoire des langues, l'histoire linguistique des sociétés. La planification (ou aménagement) linguistique en tant que domaine a décrit de manière précise et détaillée des mesures, des actions, des méthodes utilisées et utilisables dans le cadre d'interventions politiques sur les questions linguistiques. Les études qui s'en réclament ont fourni de nombreux exemples et analyses de cas de figure. Mais la planification linguistique n'est pas un domaine qui a été construit pour la description des politiques elles-mêmes. Situer l'importance du recours à la planification linguistique dans une politique ne permet pas une description de cette politique, à moins de s'en tenir à des relevés typologiques de mesures. Pour décrire une politique linguistique, il convient d'appréhender les rapports entre les langues et les politiques, et prendre en compte leurs différentes dimensions.

Dimensions politiques

- 13 La « politique » est définie couramment par les dictionnaires d'usage comme étant « l'art et les pratiques du gouvernement des sociétés humaines » (*Le Robert*, 1993 : 1719). Le terme « gouvernement » doit être entendu ici au sens large, et réfère à toutes les formes de pouvoirs politiques et à leurs différentes institutions. Les sociétés humaines se sont données de multiples formes de gouvernement. Elles constituent les principales instances d'élaboration et de mise en œuvre des politiques linguistiques. La nature des institutions, les sys-

tèmes politiques conditionnent également les relations entre les langues et le gouvernement de la société. Leur prise en compte constitue la base de départ de toute analyse. On cherchera donc à établir les rapports entre les pouvoirs politiques institutionnels et les langues, ceux qui se sont instaurés dans chaque État, qui s'instaurent à l'échelon d'une région (le Québec, la Catalogne, le Val d'Aoste), qui se construisent au niveau international et supranational. Pour identifier des politiques linguistiques européennes, il faut identifier la nature des pouvoirs politiques européens. Constater que l'Union européenne a accordé un statut de langues officielles et de travail à 23 langues ne donne pas de clé sur leurs rôles effectifs. On ne peut l'appréhender qu'au travers d'une étude de la distribution des pouvoirs et de l'articulation des compétences entre les institutions communautaires et les États qui en sont membres (Truchot, 2008).

- 14 Cette prise en compte de la dimension politique est évidemment fondamentale quand les questions linguistiques s'insèrent dans les domaines autres que linguistiques du gouvernement de la société. En 1992, la modification de la Constitution française introduisant l'article « La langue de la République est le français » a été insérée dans la loi constitutionnelle qui ratifiait l'adhésion de la France au traité de Maastricht transformant la Communauté économique européenne en Union européenne. Les raisons de cette insertion sont à rechercher au travers d'une analyse des implications perçues de cette évolution. Mais même quand la langue est affichée comme objet d'une politique, les objectifs sont largement autres que linguistiques. Benrabah (1999) a montré les liens étroits entre arabisation et islamisation en Algérie. La « réforme » de la langue turque s'intègre dans une politique de vaste ampleur visant à faire de la république turque, nouvellement créée (1922), un état construit sur d'autres références et avec d'autres institutions que le sultanat ottoman fondé sur des références religieuses et constitué d'institutions reposant sur la loi coranique.

Dimensions sociales

- 15 L'étude des rapports entre langues et politique met en évidence le rôle des forces sociales et fait apparaître dans quelle mesure les choix politiques sur les langues sont portés par des groupes sociaux, sont déterminés par leurs intérêts et leurs aspirations, sont pris en charge par les forces politiques qui en sont l'expression. On ne peut inter-

prêter la politique linguistique du Québec sans l'associer à la montée en puissance d'une classe moyenne francophone dans les années 1960 et 1970, à son affirmation politique, aux organisations qui ont donné forme à cette affirmation, au rôle dévolu à la langue dans ce processus.

Dimensions idéologiques

- 16 Les modes d'organisation des sociétés sont influencés par les idées, les croyances, les philosophies, les doctrines qui les identifient, c'est-à-dire par des idéologies. Les références aux langues dans les idéologies nationales, particulièrement en Europe ont été mises en évidence (Baggioni, 1997). Mais de nombreuses interventions politiques sur les langues se réfèrent à d'autres concepts qu'à celui de nation. Ainsi la *Charte canadienne des droits et libertés*, texte constitutionnel qui fonde au Canada les interventions sur les langues au niveau fédéral, se réfère de manière presque exclusive à la personne et à ses droits. L'idéologie de la mondialisation tend à focaliser le rôle de l'individu dans la société et à associer les libertés individuelles à la libéralisation de l'économie. Ce recentrage sur l'individu et le marché a probablement des répercussions sur les questions linguistiques. Il explique vraisemblablement l'intérêt actuel pour des politiques de promotion du multilinguisme individuel en Europe (Truchot, 2008a et b).

Dimensions économiques

- 17 La plupart des études effectuées sur les politiques linguistiques ont négligé, voire ignoré les facteurs économiques qui influencent ou déterminent des politiques. Les rapports économiques contribuent à modeler les sociétés. Ils exercent une influence sans doute prédominante sur les usages linguistiques. Ils influencent donc aussi et guident souvent l'action des pouvoirs politiques, et donc leurs interventions sur les questions de langues. Citons par exemple le rôle attribué actuellement dans la plupart des pays européens aux tests linguistiques comme mode de sélection des migrants (autres que ressortissants de l'Union européenne) et les fonctions économiques de « l'immigration choisie » qui détermine cette sélection. Les organisations économiques, particulièrement les entreprises multinationales, constituent aussi des lieux d'interventions sur les langues, interven-

tions dont l'analyse doit s'appuyer sur la connaissance de leur fonctionnement (Truchot, 2008a).

Une entrée pour l'analyse d'un champ pluridisciplinaire : les pratiques d'évaluation

- 18 À tous les niveaux de l'analyse, il est nécessaire de croiser les facteurs qui peuvent contribuer à expliquer une situation. Les évolutions économiques, les stratégies des forces sociales, les idéologies interviennent dans les relations entre le gouvernement de la société et les langues. Les interventions politiques sur les langues, par exemple la « politique de la langue » de la Révolution française, la « réforme » de la langue turque, la modification de la Constitution française, doivent être interprétées en croisant des données politiques, économiques, sociales, idéologiques. Pour construire un cadre d'analyse de ce champ, il est nécessaire de prendre en compte ces différentes dimensions.
- 19 L'analyse des pratiques utilisées pour l'évaluation des politiques linguistiques nous est apparue comme une entrée qui permettait d'apercevoir ces différentes dimensions ou, du moins, d'en voir plusieurs à l'œuvre. L'intérêt de pénétrer dans le champ des politiques linguistiques par cette entrée de l'évaluation est qu'on peut identifier des acteurs politiques et dans une certaine mesure la nature des interventions, mais qu'on dispose aussi d'éléments d'observation du contexte politique de ces interventions. Nous avons donc entrepris de constituer les pratiques d'évaluation en un objet de recherche.

Construction du projet

Démarche de mise en place

- 20 La politique linguistique constitue l'une des spécificités fondatrices du Groupe d'Etude sur le Plurilinguisme Européen (GEPE), puisque c'est autour des politiques linguistiques que se sont rassemblés les fondateurs de l'équipe pour l'organisation en 1991 du colloque qui a été publié en 1994 sous le titre *Le plurilinguisme européen, Théories et*

pratiques en politiques linguistiques (Éditions Champion, Paris). Depuis ce travail originel, le GEPE s'est efforcé de contribuer à la construction du domaine de recherche en prenant en compte l'ensemble de ses dimensions dans une perspective pluridisciplinaire. Le choix de ce nouvel objet de recherche permettait de continuer dans cette voie. Au sein de l'équipe, il réunissait les membres qui travaillent sur des questions de politique linguistique. Nous voulions aussi qu'il mobilise d'autres chercheurs, dans l'équipe et autour de celle-ci.

- 21 Dans un premier temps, nous avons constitué un groupe de travail qui s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année 2005-2006 pour définir l'approche du projet et planifier les travaux. Étant donné la nouveauté de l'objet de recherche et la nécessité de préciser ses contours, il a été décidé de produire nous-mêmes, au cours de l'année 2006-2007, une série d'études qui constituerait en quelque sorte une préfiguration du projet.
- 22 Nous avons ainsi réalisé six études de cas entre septembre 2006 et mars 2007. Elles ont été présentées et discutées devant un public plus large que celui du groupe de travail. On en trouvera la liste et les résumés dans le document de présentation de la Journée d'étude sur le site de l'équipe (www.gepe-strasbourg.fr).
- 23 Ces études de cas ont permis de définir le champ du projet et de le formuler pour parvenir à un autre stade, celui d'une Journée d'étude. Ce stade dans la démarche s'est caractérisé par un élargissement du nombre des chercheurs, par l'appel à la compétence de chercheurs extérieurs à l'équipe, et par une réalisation plus approfondie des contributions. En principe, les présentations antérieures avaient le statut de documents de travail, même si certaines d'entre elles étaient déjà bien approfondies. Au stade de la Journée d'étude, l'ambition était de parvenir à une publication dont l'objectif était d'installer l'objet de la recherche dans le domaine de référence, c'est-à-dire l'étude des politiques linguistiques. Il était aussi d'établir si la démarche pouvait être poursuivie, avec des objectifs scientifiques plus ambitieux.

Baliser l'objet de recherche

- 24 Nous avons écarté toute démarche qui consisterait à évaluer nous-mêmes des politiques, dans la mesure où elle relève du champ

de l'expertise, champ dans lequel le GEPE collectivement ne souhaite pas entrer. Nous avons également écarté l'objectif de concevoir nous-mêmes des critères d'évaluation. Mais on s'est rendu compte rapidement qu'un balisage de l'objet de recherche était nécessaire pour établir une différence d'approche entre évaluer une politique et analyser les pratiques d'évaluation d'une politique. Les concepts de « réussite » et d'« échec » sont apparus comme étant les balises les plus évidentes. Des jugements évaluatifs affirmant qu'une politique linguistique a « réussi » ou qu'elle a « échoué » sont formulés par différents types d'acteurs. C'est ce qui a été mis en évidence par les premiers travaux que nous avons réalisés.

- 25 À titre d'exemple, j'ai présenté en septembre 2006 le *Rapport d'évaluation de la politique en faveur du français* réalisé à la demande du ministre de la culture et publié en juin 2005³. On peut y lire à propos de la loi Toubon de 1994 relative à l'emploi de la langue française : « Malgré ses limites, la loi a partiellement réussi, là où elle a trouvé de véritables relais d'application » (*Rapport*, 2005 : 4).
- 26 Dans ce cas précis, on peut identifier un acteur politique : l'État français et ses institutions, un ensemble d'interventions et d'actions d'aménagement présenté comme une politique, une évaluation dûment nommée comme telle. On y relève aussi ce jugement évaluatif utilisant le concept de « réussite » et d'autres qui s'y rattachent. On peut repérer plusieurs éléments qui permettent d'analyser le contexte politique de cette « évaluation ».
- 27 Un autre cas de figure révélateur a été présenté par Cécile Jahan en octobre 2006 et développé dans ce volume. Il s'agit du jugement porté par plusieurs groupes de presse allemands (*Axel Springer AG, Spiegel Verlag, Franfurter Allgemeine Zeitung*) sur la réforme orthographique allemande de 1996. On peut lire dans un communiqué du 6 août 2004 que cette réforme est un « échec » : « Dans l'expérimentation quotidienne, la réforme a échoué »⁴.
- 28 On a donc proposé de répertorier des jugements évaluatifs centrés sur les concepts de « réussite » ou « d'échec ». Ceci implique aussi de répertorier leur présence, leurs déclinaisons, les définitions explicites ou implicites de ces concepts, de relever les arguments qui sont avancés pour justifier ces jugements, les données qui sont éventuellement fournies et qui servent de références. Mais il est évident que

tous les cas de figure qui peuvent entrer dans le champ de l'analyse ne sont pas balisés de manière aussi précise. L'un des objectifs de notre démarche est de rechercher comment ils le sont et notamment de repérer dans les documents analysés d'autres éléments linguistiques qui caractérisent les différentes formes de discours évaluatif.

Documents d'évaluation de politiques linguistiques

Évaluations d'experts

- 29 L'analyse de l'évaluation se fonde principalement sur des documents. On pense en premier lieu aux rapports demandés par les institutions et portant de manière explicite sur l'évaluation d'une politique linguistique. Ces rapports peuvent être demandés à des experts ou à des personnes « qualifiées ». Soulignons que les critères de qualification doivent probablement faire partie de l'analyse de l'évaluation. Le *Rapport sur la politique du français* fait partie de cette catégorie de documents et de procédures. Il a été confié à Henri Astier, haut fonctionnaire du ministère de la culture et ancien directeur de cabinet du ministre qui a signé la loi de 1994 (Jacques Toubon). En France aussi, le *Rapport* de Bernard Poignant, intitulé *Langues régionales ou minoritaires*, était destiné à faire des propositions au gouvernement, mais il contient également des parties évaluatives sur les actions antérieures (Poignant, 1998). L'auteur exerce des fonctions électives en Bretagne. La Commission européenne a confié à Jean-Claude Beacco, professeur à l'université de Paris III et conseiller de la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, le soin de faire un rapport final portant sur les rapports nationaux de l'intervention intitulé *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique : plan d'action 2004-2006*⁵. Dans ce cas, l'évaluateur est présenté comme un consultant externe (Beacco, 2007).
- 30 Un rapport qui implique une enquête d'une certaine ampleur est plutôt confié à un organisme spécialisé, par exemple un cabinet de consultants. C'est la procédure adoptée par la Commission européenne quand elle a voulu évaluer l'impact linguistique de ses programmes éducatifs. L'introduction du rapport qu'elle a commandité le précise d'entrée :

La Commission européenne a confié à Deloitte & Touche la mission de réaliser une évaluation afin de déterminer dans quelle mesure les objectifs linguistiques des programmes Socrates et Leonardo da Vinci ont été atteints (2003 : 2).

- 31 Ce rapport aboutit à une série de conclusions qui peuvent être considérées comme des jugements évaluatifs. Une seule contient explicitement le terme de « succès » : « L'objectif lié à l'apprentissage des langues les moins diffusées et moins enseignées n'a pas été atteint avec succès ». Mais toutes contiennent des termes qui appartiennent au champ de l'évaluation : « avoir un..., avoir moins..., avoir plus d'impact », « améliorer », « stimuler », « développer » (Deloitte & Touche, 2003).

Documents de mise en œuvre

- 32 Les rapports émanant des organismes, quand ils existent, qui sont chargés de la mise en œuvre d'une politique linguistique appartiennent à un genre différent. Ils ont la forme de comptes rendus d'activité. Ils ont pour fonction d'informer, mais aussi le plus souvent de démontrer ou de justifier. Au Canada, le ministère du patrimoine canadien publie ainsi un *Rapport annuel sur les langues officielles*⁶. L'argumentation dans ce genre de document est en grande partie différente de celle des rapports d'experts comme le montre dans ce volume l'analyse par Eloy des *Rapports au Parlement* élaborés par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. De manière annuelle, ceux-ci font le point sur l'application de la loi de 1994 (loi Toubon), l'aménagement terminologique, la présence du français dans les institutions internationales, les mesures en faveur des langues de France, les actions contre l'illettrisme⁷. Ces documents constituent aussi un mode d'évaluation, mais sous un autre angle. Leur place dans le champ est d'autant plus pertinente que la frontière entre les genres est difficile à tracer. Remarquons que les rapports élaborés par des experts externes sont réalisés le plus souvent avec l'assistance des organismes spécialisés.
- 33 Une procédure proche est celle d'une manifestation qui est destinée à faire le point sur une politique après une certaine période de mise sur en œuvre. C'est par exemple ce qu'avait fait le ministère du Patri-

moine canadien à l'occasion des 25 ans de la *Loi sur les langues officielles* (Patrimoine canadien, 1996). Cette procédure, décrite ici dans la contribution de Coste, a été choisie par le Conseil de l'Europe pour évaluer la mise en œuvre du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), six ans après son lancement. Dans cette démarche, partenaires et experts sont réunis, mais l'expertise est avant tout interne (Conseil de l'Europe, 2007).

Prises de position d'acteurs sociaux

- 34 L'étude du champ de l'évaluation ne peut pas se cantonner aux documents de l'évaluation institutionnelle. Des jugements d'autres acteurs jouent un rôle dans l'interprétation d'une politique linguistique, sur la manière dont elle est reçue dans la société. On pense à ceux qui sont formulés par les milieux politiques, par les médias, par les acteurs économiques, par les milieux intellectuels.
- 35 Un exemple déjà relevé est la position de groupes de presse allemands sur la réforme de l'orthographe allemande. Cécile Jahan le développe et y ajoute la position d'un collectif d'enseignants et d'un homme de lettres, Christian Meier. Les jugements évaluatifs ne sont pas produits par un « expert » dûment mandaté par des acteurs institutionnels. Ils relèvent de la réception d'une politique dans la société, mais ils sont argumentés et ces arguments méritent aussi qu'on les soumette à l'analyse. Ils doivent d'autant plus être pris en considération qu'une politique linguistique « réussit » ou « échoue » en fonction de sa réception par le corps social. En l'espèce les médias, les écrivains, les enseignants peuvent influencer cette réception ou tenter de le faire, et surtout ils sont eux-mêmes acteurs de cette réforme, puisque c'est de leur disposition à la mettre en œuvre que dépendra en partie sa réussite.
- 36 Si des linguistes sont amenés à agir comme experts dans des procédures d'évaluation, ils peuvent se risquer à émettre des jugements évaluatifs sur des politiques linguistiques dans le cadre de leurs travaux de recherche. En général, dans l'analyse de situations linguistiques, ils s'efforcent de montrer le rôle respectif des différents facteurs qui peuvent être influents et de mesurer l'impact des politiques linguistiques quand elles existent. Mais ils peuvent valoriser plus ou moins cet impact, surtout s'ils se sentent impliqués, et formuler en

conséquence des jugements évaluatifs. Cette prise en compte des politiques linguistiques mérite aussi d'être examinée, et les fondements de ces évaluations d'être analysés. On peut citer par exemple les travaux de Fishman quand il entreprend de démontrer comment ou dans quelle mesure une langue en situation de transfert peut être réintroduite dans l'usage social grâce à des actions d'aménagement linguistique. Il procède notamment à l'évaluation de cas de figure de « réussites » : « Trois histoires de réussite (plus ou moins) : l'hébreu moderne, le français au Québec et le catalan en Espagne »⁸ (Fishman, 1991).

- 37 Il est donc pertinent de considérer aussi les « modèles », c'est-à-dire les actions de politique linguistique réalisées dans un cadre donné et qui sont prises comme références ou comme modèles dans un autre cadre. De manière plus ou moins explicite, il est considéré que telle action a « réussi » et qu'elle pourrait donc réussir ailleurs. Quels sont alors les critères pris en compte ? Le « modèle » québécois étant souvent pris comme exemple, on appréciera la perspective critique qu'en propose François Gaudin dans ce volume.
- 38 La question se pose de savoir jusqu'où étendre la recherche de jugements évaluatifs. Doit-on seulement prendre en compte les évaluations d'acteurs ou de personnalités considérés comme étant représentatifs, ou peut-on aussi inclure les jugements formulés dans la « société civile » ? Jusqu'à quel point sont-ils représentatifs ? La position adoptée ici est de les inclure. Jean-Michel Eloy rappelle fort opportunément, dans les discussions qui ont enrichi cette journée et que nous rapportons, que l'échec de la réforme de l'orthographe du français de 1990, du moins en France, vient de l'évaluation négative qu'en a faite l'opinion publique, alors que tous les « spécialistes » la recommandaient.

Une importante première étape

Entre problématisation et éclairage : une diversité d'approches

- 39 Cette journée d'étude a représenté une première étape importante dans la constitution de l'objet d'étude, grâce aux contributions pré-

sentées, grâce aussi aux discussions qui les ont suivies et à la discussion finale. Les pratiques d'évaluation ayant été peu étudiées, la première démarche était de problématiser leur étude. C'est ce qu'on fait les auteurs, chacun avec une approche qui lui est propre et en l'illustrant d'études de cas. Leurs contributions se déploient sur un éventail qui va de la problématisation proprement dite de l'objet « pratiques d'évaluation » à des éclairages plus indirects mais toujours pertinents.

- 40 Cet objet se matérialisant dans des discours, il convient, comme le souligne Daniel Coste, d'interroger les conditions de leur production : identifier les acteurs qui produisent les évaluations, les destinataires, analyser les contenus, les objectifs, les types de documents. Jean-Michel Eloy observe dans les rapports qu'il a analysés le recours fréquent à des descriptions de situations à côté de descriptions d'actions politiques. Pour mettre en évidence cette pratique et l'interpréter il a élaboré des « gammes d'éléments de bilan », distinguant ce qui relève des « actions » et ce qui relève du « réel » (les situations décrites). François Gaudin choisit d'analyser l'évolution d'une politique, celle du Québec, en particulier son volet terminologique. Si son analyse s'appuie sur plusieurs évaluations, il s'attache surtout à montrer les fonctions des représentations de cette politique, ce qui renvoie à des discours, ceux tenus dans la société. Cécile Jahan opte pour la description d'une intervention politique (la réforme de l'orthographe allemande) suivie de l'analyse de sa réception par la société civile à partir de discours évaluatifs. Elle signale le décalage qui s'est opéré entre les objectifs des acteurs institutionnels et la manière dont cette réforme a été reçue. Philippe Blanchet, prenant appui sur une analyse approfondie des concepts de politique linguistique, aménagement linguistique et glottopolitique, montre qu'on trouve plus d'évaluations de situations et/ou de dynamiques sociolinguistiques que d'évaluations explicites d'interventions glottopolitiques. Il l'illustre notamment avec la grille LAFDEF (Langues africaines, français et développement) élaborée par Chaudenson pour analyser la situation linguistique des pays de la francophonie. Yannick Lefranc analyse la démarche de calibrage appliquée aux centres de langues, en l'espèce les centres de FLE, soumis à des audits qui déterminent les labels qui leur sont décernés. La LTI, la langue du IIIe Reich, ne relève probablement pas d'une politique linguistique, mais plutôt comme le suggère Eloy d'une « politique discursive ». Mais l'ouvrage de Victor Klempe-

rer, présenté par Jean-Jacques Alcandre, décrit de manière minutieuse les manipulations linguistiques à des fins idéologiques. Enfin, Pierre Frath nous livre un point de vue de linguiste « impliqué », à partir d'une expérience concrète, celle de sa participation à une action Lingua, le programme d'interventions de l'Union européenne dans le domaine des langues.

Diversité et représentativité des études de cas

- 41 Grâce à ces contributions, nous disposons d'un corpus d'études approfondies. Coste a retenu la politique de bilinguisme au Val d'Aoste, le plan de diffusion du français langue étrangère mis en place dans les années 1960 par le ministère français des affaires étrangères, l'action du Conseil de l'Europe, essentiellement en matière de politique linguistique éducative. Eloy s'est attelé à politique menée au niveau national par le gouvernement français et confiée à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France dont l'élément central est la loi Toubon. Cécile Jahan analyse la réforme orthographique allemande de 1996 et sa réception jusqu'en 2006. Gaudin s'est intéressé à la politique linguistique québécoise et à son évolution. Blanchet a pris comme exemple de discours évaluatif le rapport Bentolila sur l'enseignement de la grammaire dans le système éducatif français. On peut ajouter aussi des cas présentés de manière plus succincte par les auteurs ou introduits dans les discussions : citons par exemple les textes juridiques du Conseil de l'Europe que sont la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* et la *Convention-cadre sur la protection des minorités nationales* (Coste), la réforme de l'orthographe du français de 1990 (Eloy), le programme *Lingua* de l'Union européenne (Frath).
- 42 Par ces exemples se trouvent introduits les principaux types d'acteurs de la politique linguistique. Ce sont les institutions centrales des états : ministère de l'éducation, ministère des affaires étrangères, les autorités régionales qui interviennent au titre des compétences propres dont elles disposent (Québec, Val d'Aoste), les institutions linguistiques nationales (Délégation générale à la langue française et aux langues de France, Office de la langue française du Québec, Institut de la langue allemande [*Institut für deutsche Sprache*]), institutions

européennes (Conseil de l'Europe dont l'organe d'intervention est sa Division des politiques linguistiques, Commission européenne).

- 43 Le rôle de ces acteurs dans leurs traitements des questions de langues relève de la dimension politique de l'analyse. Les différentes contributions s'y sont attelées. Ainsi dans le cas du Val d'Aoste, décrit par Coste, on voit apparaître le décalage entre le bilinguisme institutionnel proclamé, l'intérêt qu'il suscite auprès d'acteurs du milieu éducatif, et l'absence de prise en charge réelle par les acteurs politiques. Ce décalage est au centre de l'analyse qu'on peut faire de la politique linguistique dans cette région. L'analyse de Lefranc sur les audits des centres de langues incite à s'interroger sur les fonctions des pratiques d'évaluation dans la société. Le champ de ces pratiques est actuellement en expansion. Évaluer est dans l'air du temps. On est entré dans une ère de la culture du résultat. Tout acteur public ou privé doit démontrer la rentabilité de ce qu'il fait. On construit des cursus d'apprentissage des langues qui peuvent être calibrés et donc soumis à des évaluations. On commence à pratiquer des évaluations comparatives des résultats de l'enseignement des langues. Lefranc en décèle la dimension idéologique. La prise en compte de la dimension sociale des politiques linguistiques est surtout présente dans les analyses de leur réception, ainsi qu'il apparaît dans les contributions de Jahan et Gaudin. On peut observer que les finalités idéologiques sont présentes dans les différentes formes de politiques linguistiques présentées, même si fort heureusement aucune n'est proche de celle de la LTI.

Perspectives

- 44 L'intention du GEPE étant de prolonger cette recherche, il compte sur les participants à cette Journée pour le faire. Cette suite pourrait aussi solliciter des contributions venant des domaines de recherche qui s'intéressent aux questions politiques, sociales, idéologiques. Il conviendrait également d'élargir et d'enrichir la gamme des cas de figures en allant observer ce qui se passe dans différentes parties du monde. D'autres acteurs de politiques linguistiques, comme les universités et les entreprises, qui pourraient être aussi observés. En disposant de ce premier volume et en assurant largement sa diffusion par voie électronique nous pouvons éclairer les contributeurs poten-

tiels sur notre démarche et notre objet d'étude, et espérer les mobiliser.

BIBLIOGRAPHIE

- BAGGIONI Daniel, 1997, *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot.
- BEACCO Jean-Claude, 2007, *Relancer l'éducation multilingue pour l'Europe*, Bruxelles, Commission européenne, <http://www.europa.eu/languages/fr>
- BENRABAH Mohamed, 1999, *Langues et pouvoir en Algérie*, Paris, Séguier
- CALVET, Louis-Jean, 2002, *Le marché aux langues*, Paris, Plon
- CERTEAU Michel de, JULIA Dominique, REVEL Jacques, 1975, *Une politique de la langue*, Paris, Gallimard
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2007, *Forum intergouvernemental : Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et l'élaboration de politiques linguistiques : défis et responsabilités*, 6-8 février 2007, Strasbourg, Conseil de l'Europe
- COOPER Robert Leon, 1989, *Language Planning and Social Change*, Cambridge (UK), Cambridge University Press
- CRYSTAL David, 1992, *An Encyclopedic Dictionary of Language and Languages*, London, Blackwell
- DELOITTE & TOUCHE, 2003, *Evaluation of the extent of achievement of the linguistic objectives of Socrates and Leonardo da Vinci*, Bruxelles, Commission européenne
- DUBOIS Jean et al., 1994, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse
- FISHMAN, Joshua (ed.), 1974, *Advances in Language Planning, International Perspectives*, Berlin, Mouton
- FISHMAN Joshua, 1991, *Reversing language shift*, Clevedon, Multilingual Matter
- HAUGEN, Einar, 1966, *Language Conflict and Language Planning, the case of Modern Norwegian*, Cambridge (USA): Harvard University Press
- LAPORTE Pierre-Etienne, 1994, « Les mots clés du discours politique en aménagement linguistique au Québec et au Canada » in TRUCHOT Claude et al., *Le plurilinguisme européen, Théories et pratiques en politiques linguistiques*, Paris, Éditions Champion, p. 97-107
- MARCELLESI Jean-Baptiste, GARDIN Bernard, 1974, *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*, Paris, Larousse
- PATRIMOINE CANADIEN, 1996, « Symposium sur l'expérience canadienne de l'enseignement des langues officielles », Ottawa, 22 et 23 mai 1996, in *Actes du Colloque*, Ottawa, Patrimoine canadien, Canadian Heritage, <http://www.pch.gc.ca>
- POIGNANT Bernard, 1998, *Langues et cultures régionales, rapport au Premier*

ministre, coll. des rapports officiels, Paris, La documentation française

SCHMID Carol L., 2001, *The politics of language*, Oxford, Oxford University Press

SPOLSKY Bernard, 2004, *Language policy*, Cambridge (UK), Cambridge University Press

TRUCHOT Claude, 2001, « La langue au travail. Évolution des pratiques linguistiques des entreprises multinationales » in *Communiquer en milieu professionnel plurilingue / Comunicare in ambiente professionale plurilingue*, Lugano, Université de Lugano et Association suisse de linguistique appliquée (VALS-ASLA), p. 73-86

TRUCHOT Claude, 2003, « Language and supranationality in Europe. The linguistic influence of the European Union », in MAURIS J. & MORRIS M. (eds.) *Languages in a globalizing world*, Cambridge (UK): Cambridge University Press

TRUCHOT Claude, 2008a, de *Europe : l'enjeu linguistique*, Paris, La documentation française

TRUCHOT Claude, 2008b, « Les interventions des institutions de l'Union européenne sur l'usage et la connaissance des langues. Vers quelle politique linguistique ? », *Langues et construction européenne*, Les cahiers du collège d'Europe, juin 2008, Bruxelles, Peter Lang

NOTES

1 « Language planning refers to deliberate efforts to influence the behavior of others with respect to the acquisition, structure, or functional allocation of their language codes »

2 Commission européenne, Portail Europa - Langue : <http://www.europa.eu/languages/fr>

3 <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/>

4 « In der täglichen Erprobung ist die Reform gescheitert » (trad. CJ)

5 Commission européenne <http://www.europa.eu/languages/fr>

6 Patrimoine canadien, <http://www.pch.gc.ca>

7 <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/>

8 « Three success stories (more or less) : Modern Hebrew, French in Quebec and Catalan in Spain » (trad. CT)

RÉSUMÉS

Français

Cette contribution introductive présente et analyse les différentes tentatives pour constituer en champ de recherche les interventions politiques sur les questions de langues, pour le délimiter et le nommer, particulièrement au moyen des termes de « politique linguistique » et d'« aménagement linguistique ». Elle montre que pour constituer la « politique linguistique » comme champ disciplinaire, il est nécessaire de prendre en compte des dimensions non seulement linguistiques et politiques, mais aussi sociales, idéologiques, économiques.

Cette multiplicité des dimensions en fait un champ difficile à explorer. Nous avons fait l'hypothèse que l'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques pouvait constituer une entrée dans ce champ dans la mesure où elle permet d'observer plusieurs dimensions. Nous avons balisé cette entrée par des marqueurs comme « réussite » et « échec » et expliquons ici ce qu'ils peuvent mais aussi ne peuvent révéler.

Une typologie des documents d'évaluation est esquissée : rapports d'experts, documents de mise en œuvre, réceptions par des acteurs sociaux (comme les médias). La diversité et la représentativité des études de cas présentées dans ce volume font de celui-ci une première étape qui ouvre des perspectives à la recherche.

English

This introductory contribution presents and analyses the different attempts to constitute political interventions on language questions into a field of research, to determine its scope, and to name it, particularly with such terms as "language policy", "language planning". It points to the fact that to constitute "language policy" as a disciplinary field it is necessary to take into consideration several dimensions, not only political and linguistic ones, but also social, ideological and economical ones.

Such many-sided field is difficult to explore. We hypothesized that the analysis of the practices of evaluation of language policies could be an entry to it as it allows the observation of several dimensions. We signposted this entry with such markers as "success" and "failure" and explain here what they can but also cannot reveal.

A typology of evaluation documents is outlined: reports by experts, implementation documents, reception by social actors (such as media). Presenting a large and representative scale of case studies, this volume is a first step for future research.

INDEX

Mots-clés

aménagement linguistique, politique linguistique, évaluation, pratique d'évaluation, idéologie

Keywords

language planning, language policy, evaluation, evaluation practice, ideology

AUTEUR

Claude Truchot

Fondateur et ancien directeur du GEPE. A publié sur la géopolitique de l'anglais et du français, sur les politiques linguistiques en Europe. Collabore aux projets de la division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe. Auteur de Europe : l'enjeu linguistique (Paris, La documentation française)

IDREF : <https://www.idref.fr/032021488>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000120203911>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12313058>